



COMMUNE D'ILLATS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le trente septembre à 21 h, le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe DUBOURG, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 25 septembre 2014

PRESENTS : MM et Mmes Ph. DUBOURG, R. CARSANA, G. BELIN, Ph. VINCENT, P. PEIGNEY, J. Ph. PROVOST, D. LESCURE, S. VALLOIR, E. BANOS, C. BUZOS, F. PEDURAND, E. AMART, C. DRILLEAUD, F. BAUDON, G. BAILLET

Secrétaire de séance : Cécile BUZOS

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 juin 2014 est approuvé par *12 voix POUR et 3 CONTRE (C. DRILLEAUD, F. BAUDON, G. BAILLET)*, ce dernier étant incomplet.

Ordre du jour :

DELIBERATIONS

- ⇒ Virement de crédits budget assainissement N° 1 (acquisition PASTOL 604.66 €)
- ⇒ Virement crédits N° 1 (informatique école + matériel : 12 500 €)
- ⇒ Inscription de crédits N° 2 (Vente SCI Banquier et Acquisition SAUBOY + frais acquisition divers)
- ⇒ Inscription de crédits N° 3 (Fonds réforme des rythmes scolaires)
- ⇒ Acquisition parcelle appartenant à M & MME LABE Michel
- ⇒ Modification intitulé subvention Ecole de Football
- ⇒ Reversement par le SDEEG de la Taxe Communale sur la consommation finale d'Electricité
- ⇒ Entreprise retenues travaux école dortoir
- ⇒ Indemnité église Madame Marie Hélène DUBOIS
- ⇒ Modification poste Françoise DUBOURG (passage à 35/35^{ème})
- ⇒ Paiement des Taxes Foncières concernant le Cercle de l'Union Illadaise

QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'élimination des déchets 2013 CDC
- ⇒ Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'assainissement non collectif 2013 CDC
- ⇒ Motion de soutien à l'action de l'AMF
- ⇒ Motion relative au projet de réforme territoriale

DELIBERATIONS

1) VIREMENT DE CREDITS BUDGET ASSAINISSEMENT N° 1 (ACQUISITION PASTOL)

Les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2014 du budget assainissement collectif étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après afin de mandater les frais liés à l'acquisition de terrain aux consorts PASTOL, dans le cadre des travaux d'assainissement du réseau d'Escalés.

Diminution sur crédits déjà alloués :

Installations, mat et outil. – Extensions diverses. (DI)
Article 2315 - Programme 23 - Montant : 610 €

Augmentation des crédits :

Acquisition terrains – Réseau Escalès (DI)
Article 2111 - Programme 25 - Montant : 610 €

Le Conseil approuve à l'unanimité les virements de crédits indiqués ci-dessus.

2) VIREMENT CREDITS N° 1 (INFORMATIQUE ECOLE + MATERIEL)

De même il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après en vue d'acquérir du matériel informatique –ordinateurs portables- à l'école ainsi que divers mobiliers à usage scolaire.

Diminution sur crédits déjà alloués :

➤ Dépenses imprévues. (DF)
Article 022 - Montant : 12 500 €

Augmentation des crédits :

➤ Virement à la section d'investissement (DF)
Article 023 - Montant : 12 500 €
➤ Virement de la section de fonctionnement (RI)
Article 021 - Montant : 12 500 €
➤ Matériel informatique école (DI)
Article 2183 - Programme 205 - Montant : 10 500 €
➤ Matériel divers (DI)
Article 2188 - Programme 117 - Montant : 2 000 €

Le Conseil approuve à l'unanimité ces virements de crédits.

3) INSCRIPTION DE CREDITS N° 2 (VENTE SCI BANQUIER ET ACQUISITION SAUBOY + FRAIS ACQUISITION DIVERS)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'inscrire au budget les crédits relatifs

- à l'acquisition du bien immobilier SAUBOY
- à la vente à la SCI BANQUIER.
- aux frais d'actes de diverses acquisitions (ACHARD, DUBOURDIEU et diverses en cours)

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte l'inscription suivante qui sera retranscrite dans le budget 2014 par décision modificative N° 2 :

INSCRIPTION DE DEPENSES

Section investissement

➤ Chap. 21 Art. 2115 Op. 212 - Terrains bâtis	87 000.00 €
➤ Chap. 21 Art. 2111 Op. 212 - Terrains nus	3 000.00 €

INSCRIPTION DE RECETTES

Section investissement

➤ Chap. 21 Art. 2115 Op. 212

90 000.00 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4) INSCRIPTION DE CREDITS N° 3 (FONDS REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES)

Patricia PEIGNEY explique qu'actuellement, les TAP se déroulent sur 3 jours pendant une heure. Les animateurs trouvent toutefois que ce n'est pas suffisant pour mener à bien une activité, il serait préférable de mettre en place des TAP sur 2 jours pendant 1 h 30. Elle précise qu'à la demande des intervenants, une réunion sera organisée avant les vacances d'octobre avec les intervenants et les parents d'élèves.

Gilles BAILLET demande pourquoi un PEDT (projet éducatif territorial) n'a pas été mis en place d'autant que cela aurait permis de percevoir 90 euros par enfant. Patricia PEIGNEY précise qu'un PEDT impose l'embauche de personnes qualifiées et que cela coûte trop cher.

Gilles BAILLET demande pourquoi l'emploi du temps présenté aux parents en mars n'a pas été mis en place puisque tout avait été prévu et le coût calculé. Patricia PEIGNEY précise que ce n'était qu'une estimation, rien n'avait été arrêté.

S'agissant des rythmes scolaires, Robert CARSANA tient à revenir sur la manifestation des parents d'élèves qui s'est déroulée le samedi 6 septembre. Ayant été appelé à la dernière minute pour représenter le Conseil Municipal (avec Patricia PEIGNEY et Jean Philippe PROVOST), il s'est rendu à la mairie où il a été accueilli par une foule le traitant –ainsi que le conseil municipal, opposition comprise- de « fachos ». Il a tenu à exprimer sa profonde tristesse. Fils d'un immigré italien ayant justement fuit le fascisme, ce terme de « facho » a pour lui une signification ignoble et méprisable.

Il est regrettable que Monsieur BAILLET qui représentait l'opposition n'ait pas manifesté plus ostensiblement son indignation face à ces propos. Il est aussi regrettable qu'il n'ait pas assisté à la réunion avec les parents d'élèves qui s'est déroulée dans un climat plus apaisé.

En réponse au reproche formulé, toujours par Monsieur BAILLET, que les conseillers municipaux n'étaient pas présents et ont fait attendre les parents d'élèves, il aurait fallu qu'ils soient avertis, ce qui n'a pas été fait.

Monsieur le Maire rappelle qu'une aide de 50 € par élève doit être versée à la commune. Le versement se fera en deux règlements :

- 1/3 de la part forfaitaire avant le 31 décembre
- Le solde avant le 30 juin 2015

Il propose au conseil municipal d'inscrire au budget les crédits correspondants, relatifs à l'année 2014. Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte l'inscription suivante qui sera retranscrite dans le budget 2014 par décision modificative N° 3 :

INSCRIPTION DE DEPENSES

Section Fonctionnement

➤ Chapitre 011 Article 62878

2 450 €

INSCRIPTION DE RECETTES

Section Fonctionnement

➤Chapitre 74 Article 74718

2 450 €

Le Conseil approuve les virements *par 12 voix POUR et 3 ABSTENTIONS* (C. DRILLEAUD, F. BAUDON, G. BAILLET)

Le débat sur les rythmes scolaire étant clos, Monsieur DUBOURG indique qu'enfin les travaux du dortoir de la maternelle vont commencer. Il devrait être livré à la rentrée de janvier. Gilles BAILLET souhaiterait savoir quelles subventions ont été obtenues pour ce dortoir. Monsieur le Maire lui répond que le Conseil Général a attribué une subvention de 9 350 €. Gilles BAILLET demande s'il ne serait pas possible d'obtenir une subvention de la CAF.

5) ACQUISITION PARCELLE APPARTENANT A M & MME LABE MICHEL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de cession pour 1 000 euros, (MILLE EUROS) d'une parcelle sise lieu-dit « Rebuscha », cadastrée N° 293 de la section C, pour une contenance de 20 a 75 ca, par Monsieur et Madame Michel LABE, domicilié à ILLATS, cette parcelle étant contigüe au terrain de football.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ladite cession ainsi que la modification parcellaire qui en découle et charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette opération. Les crédits nécessaires seront prévus au budget.

Cette délibération adoptée à l'unanimité.

6) MODIFICATION DE L'INTITULE DE LA SUBVENTION ATTRIBUEE A L'ECOLE DE FOOTBALL

Monsieur DUBOURG indique que la Fraternelle de l'Ecole de Football ILLATS LANDIRAS, n'existe plus. L'école de football est désormais prise en charge par l'USIF. Il propose que la subvention correspondante soit attribuée à l'association.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de modifier les subventions versées dans le cadre du vote du budget dans ce sens.

Cette délibération est adoptée par 12 voix POUR et 2 voix CONTRE (F. BAUDON, G. BAILLET) et une ABSTENTION (C. DRILLEAUD). En effet, Gilles BAILLET et Fabien BAUDON votent « contre » car ils estiment que cette somme augmente d'autant la subvention de l'USIF au détriment des autres associations.

7) REVERSEMENT PAR LE SDEEG DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE

La Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) constitue une ressource financière stable et dynamique pour les communes de la Concession électrique du SDEEG.

Elle participe activement à la modernisation et sécurisation du réseau de distribution publique d'électricité.

Le régime de cette taxe découle de l'article 23 de la loi portant Nouvelle Organisation du marché de l'Electricité (NOME). Son assiette repose sur les quantités d'électricité fournies ou consommées, avec un tarif exprimé en euro par mégawatheure (€/MWh), conformément à l'article L3333-3 du CGCT. Ce tarif se caractérise par l'application d'un coefficient fixé par le SDEEG, en fonction de l'évolution de l'indice moyen des prix à la consommation.

Par ailleurs, le SDEEG a pour mission de contrôler le versement effectif de cette taxe par le fournisseur historique EDF ainsi que les fournisseurs alternatifs.

En vertu des délibérations de son Comité Syndical en date des 16 décembre 2010 et 27 juin 2011, le SDEEG reverse une fraction du produit de la taxe au bénéfice de notre commune à hauteur de 80.5 % de son montant et en conserve 19.5 %.

L'article 18 de la loi du 8 août 2014 dispose que le reversement doit faire l'objet d'une délibération concordante du SDEEG et des communes concernées, telle que le nôtre.

Aussi, afin de nous permettre de conserver le bénéfice de la TCCFE, il est proposé d'approuver les modalités de reversement suivantes à compter du 1^{er} janvier 2015 :

- 80.5 % du produit de la TCCFE reversé par le SDEEG à notre commune
- 19.5 % du produit de la TCCFE conservé par le SDEEG pour la réalisation de travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les modalités de reversement de la TCCFE évoquées ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2015.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

8) ENTREPRISE RETENUES TRAVAUX ECOLE DORTOIR

Monsieur DUBOURG souhaite informer le conseil municipal du déroulement de la consultation concernant les travaux d'aménagement d'un dortoir supplémentaire dans l'école maternelle et mise en conformité de l'accès (marché à procédure adaptée) :

A la suite d'une consultation faite par Monsieur POTIE, architecte en octobre 2013, voici le détail des entreprises consultées et des offres reçues :

LOT 1 : MAÇONNERIE

	<i>date de demande</i>	<i>Prix HT</i>	<i>Commentaires</i>
COSTA	01/10/2013		pas de réponse
LESCOUT	01/10/2013		pas de réponse
GAUBERT	01/10/2013		pas de réponse
VERMELHO	01/10/2013	8 730.00 €	

LOT 2 : ISOLATION THERMIQUE – LOT 4 : PLATRERIE

	<i>date de demande</i>	<i>Prix HT</i>	<i>Commentaires</i>
DEGUDE	01/10/2013		pas de réponse
DUCOS	01/10/2013		pas de réponse
DUFAU	01/10/2013		pas de réponse
GUINDEUIL	01/10/2013	3 798.00 €	Variante ossat. 720 €

LOT 3 : MENUISERIE EXTERIEURES ET INTERIEURES

	<i>date de demande</i>	<i>Prix HT</i>	<i>Commentaires</i>
NADEAU	01/10/2013	8 581.00 €	
LANGEL	01/10/2013		pas de réponse
CAVAILLOLS	01/10/2013		pas de réponse
LACOSTE	01/10/2013		pas de réponse

LOT 5 : ELECTRICITE

	<i>date de demande</i>	<i>Prix HT</i>	<i>Commentaires</i>
TESSIER	01/10/2013		pas de réponse
PERROY	01/10/2013	4 181.66 €	
COURTADE	01/10/2013		pas de réponse
LAPORTE	01/10/2013		pas de réponse
CATTENAT	01/10/2013	3 681.50 €	incomplet

LOT 6 : SOLS SOUPLES

	<i>date de demande</i>	<i>Prix HT</i>	<i>Commentaires</i>
NICOT	01/10/2013		pas de réponse
FILION	01/10/2013		pas de réponse
JL CARRELAGE	01/10/2013		pas de réponse
BLAYE	01/10/2013		pas de réponse
E F P	01/10/2013	1 875.00 €	

LOT 7 : PEINTURE

	<i>date de demande</i>	<i>Prix HT</i>	<i>Commentaires</i>
E F P	01/10/2013	1 849.92 €	
DURON	01/10/2013	1 470.00 €	
CABANNES	01/10/2013		pas de réponse

En mai 2014, le maître d'œuvre a souhaité réactualiser les devis pour les lots suivants :

LOT 2 : ISOLATION THERMIQUE – LOT 4 : PLATRERIE

	<i>date de demande</i>	<i>Prix HT</i>	<i>Commentaires</i>
GUINDEUIL	05/05/2014	576.00 €	Lot 2
GUINDEUIL	05/05/2014	3 942.00 €	Lot 4

LOT 3 : MENUISERIE EXTERIEURES ET INTERIEURES

	<i>date de demande</i>	<i>Prix HT</i>	<i>Commentaires</i>
NADEAU	05/05/2014	9 039.00 €	

Après examen et analyse par Monsieur POTIE, Monsieur DUBOURG propose de retenir les entreprises suivantes :

LOT 1 : MAÇONNERIE

Entreprise VERMELHO pour un montant de 8 730.00 € HT

LOT 2 : ISOLATION THERMIQUE

Entreprise GUINDEUIL pour un montant de 576 € HT

LOT 3 : MENUISERIE EXTERIEURES ET INTERIEURES

Entreprise NADEAU pour un montant de 9 039 € HT

LOT 4 : PLATRERIE

Entreprise GUINDEUIL pour un montant de 3 942 € HT

LOT 5 : ELECTRICITE

Entreprise PERROY pour un montant de 4 181.66 € HT

LOT 6 : SOLS SOUPLES

Entreprise E F P pour un montant de 1 875 € HT

LOT 7 : PEINTURE

Entreprise DURON pour un montant de 1 470 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, entérine ce choix et AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises concernées ainsi que tout document concernant ce dossier.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

9) INDEMNITE EGLISE MADAME MARIE HELENE DUBOIS

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que Madame Paulette REYNAUD n'effectue plus le ménage de l'église depuis fin 2013. Elle a été remplacée à cette date par Madame Marie Hélène DUBOIS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'allouer à Madame Marie Hélène DUBOIS, à compter de l'année 2014, une indemnité annuelle de gardiennage de l'église d'un montant de **400 €**.

Délibération adoptée à l'unanimité.

10) MODIFICATION POSTE FRANÇOISE DUBOURG (PASSAGE A 35/35^{EME})

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que compte tenu du passage à la semaine de 4.5 jours ainsi que de la mise en place du TAP, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi d'Agent Spécialisé Principal de 2^{ème} classe des Ecoles Maternelles.

Il propose à l'assemblée, conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de porter la durée du temps de travail de l'emploi de d'Agent Spécialisé Principal de 2^{ème} classe des Ecoles Maternelles à temps non complet créé initialement pour une durée de 33 heures par semaine par délibération du 20 juin 2014, à 35 heures par semaine, à compter du 15 octobre 2014.

La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la proposition de Monsieur le Maire et de modifier ainsi le tableau des emplois. Les crédits correspondants seront inscrits au budget de la commune

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

11) PAIEMENT DES TAXES FONCIERES CONCERNANT LE CERCLE DE L'UNION ILLADAISE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 12 mars 2014, la commune d'ILLATS a accepté la donation du Cercle de l'Union. L'association a fait don de la totalité de ses biens et ne détient plus de fonds à ce jour.

Il propose au Conseil Municipal que la commune d'ILLATS prenne en charge le paiement des taxes foncières 2014, concernant cet établissement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte de payer les taxes foncières relatives au Cercle de l'Union pour l'année 2014, soit 453 € et charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre ce paiement.

Délibération adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

1) Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'élimination des déchets 2013

Le Conseil Communautaire, réuni le 16 juillet dernier, a adopté le rapport 2013 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets. Monsieur le Maire présente ce rapport qui devra être affiché en Mairie pour information des usagers.

Ce document fait apparaître un déficit de plus de 395 000 €. En ce qui concerne les dépôts sauvages relevés dans les bois, Monsieur DUBOURG précise qu'un arrêté –qui sera pris par toutes les communes de la CDC- est en cours d'élaboration ; il indiquera le montant des amendes.

Gilles BAILLET et Fabien BAUDON estiment que cet arrêté ne résoudra pas les incivilités. Philippe VINCENT ajoute que toutes les semaines, 3 camions chargés d'ordures trouvées sur le territoire communal, sont amenés à la déchetterie.

2) Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'assainissement non collectif 2013

De même, un rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif a été adopté par le Conseil Communautaire le 25 juin dernier. Monsieur le Maire présente ce dernier au conseil municipal, pour information.

Gilles BAILLET demande si le rapport sur l'eau a été communiqué. Monsieur DUBOURG indique qu'il ne l'a toujours pas reçu.

3) Motion de soutien à l'action de l'AMF

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30 % de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune d'ILLATS rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le «bien vivre ensemble» ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune d'ILLATS estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune d'ILLATS soutient les demandes de l'AMF

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4) Motion relative au projet de réforme territoriale

Monsieur le Maire présente le texte de la motion de soutien au Conseil Général de la Gironde.

Le conseil municipal soutient la motion relative au projet de réforme territoriale adoptée par le conseil général de la Gironde le 26 juin 2014

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur DUBOURG lève la séance à 22 h 25.